

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 281

1<sup>er</sup> mars 2007

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| ABN AMRO Converging Europe Investments GP S.à r.l. ....    | 13463 | Expo-Prom S.A. ....                        | 13485 |
| ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar .... | 13464 | FHSI S.à r.l. ....                         | 13476 |
| Acme Products Holding S.A. ....                            | 13486 | Financial Invest Company S.A. ....         | 13468 |
| Acme Products Holding S.A. ....                            | 13487 | Financial Invest Company S.A. ....         | 13469 |
| Adames S.A. ....   | 13470 | Financière Saint Roque Holding S.A. ....   | 13473 |
| Alisa Holding S.A. ....                                    | 13486 | Giachelma S.A. ....                        | 13467 |
| Alisa Holding S.A. ....                                    | 13487 | Great German Nursing Homes ....            | 13481 |
| Alisa Holding S.A. ....                                    | 13485 | Hodali S.à r.l. ....                       | 13462 |
| Aqua Group S.A. ....                                       | 13474 | Holdess Holding S.A. ....                  | 13467 |
| Aqua Group S.A. ....                                       | 13469 | H.T.E. Participations S.A. ....            | 13476 |
| Aqua Group S.A. ....                                       | 13473 | Ikopart 1 ....                             | 13472 |
| A.T.B. Lux S.A. ....                                       | 13466 | Inventive Vehicles Industries S.A. ....    | 13475 |
| Aula S.A. ....   | 13471 | Le Coffre Fort ....                        | 13468 |
| Balfrin S.A. ....  | 13470 | Luxembourg Designs S.A. ....               | 13473 |
| Bistrot-Bay S.à r.l. ....                                  | 13478 | Marchantia Holding S.A. ....               | 13464 |
| Blue Emerald I.B. S.A. ....                                | 13466 | Morgan Stanley Newport S.à r.l. ....       | 13468 |
| Bridel - Lux S.à r.l. ....                                 | 13462 | Omnimu International S.A. ....             | 13442 |
| BSG Resources Luxembourg S.à r.l. ....                     | 13488 | Opal One Sicav ....                        | 13442 |
| C1 S.A. ....   | 13470 | Parkridge Spain 1 S.à r.l. ....            | 13488 |
| C2K Technologies S.à r.l. ....                             | 13466 | Passage Robert Steinhäuser S.à r.l. ....   | 13475 |
| Capint S.A. ....   | 13473 | Pergana Holding S.A. ....                  | 13470 |
| Centaure Promotions S.A. ....                              | 13474 | Pillarlux Holdings 2 S.A. ....             | 13465 |
| Cristim S.A. ....  | 13465 | SC Hotels UK Pensions S.à r.l. ....        | 13464 |
| Cristim S.A. ....  | 13474 | Secure IT S.A. ....                        | 13471 |
| Cristim S.A. ....  | 13467 | Selenia Holding S.A. ....                  | 13465 |
| Cristim S.A. ....  | 13486 | Silver Zaffiro S.A. ....                   | 13486 |
| Echotec S.à r.l. ....                                      | 13462 | Silver Zaffiro S.A. ....                   | 13488 |
| Elefint S.A. ....  | 13487 | Silver Zaffiro S.A. ....                   | 13487 |
| Erdeven S.A. ....  | 13471 | Sipim Investments S.A. ....                | 13474 |
| Euritrade S.A. ....  | 13463 | Sipim Investments S.A. ....                | 13469 |
| European Recreational Vehicles S.à r.l. ....               | 13479 | Sipim Investments S.A. ....                | 13473 |
| Even Investments S.à r.l. ....                             | 13463 | Société Autonome de Construction S.A. .... | 13475 |
| Expo-Prom S.A. ....  | 13475 | Telecom Italia Lab ....                    | 13462 |
| Expo-Prom S.A. ....  | 13469 | Valux-Bijoux S.à r.l. ....                 | 13481 |
|  |       | Verlux Invest S.A. ....                    | 13470 |

**Omnimu International S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 32.764.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010353/534/10.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Opal One Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.040.

## STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

1. SMN INVESTMENT SERVICES GmbH, a company under the laws of Austria, with registered office in Rotenturmstraße 16/18, A-1010 Vienna,

duly represented by Marcel Bartnik, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Vienna on 25 January 2007, annexed hereto.

2. SMN INVESTMENT SERVICES Ltd., a company under the laws of Bermuda, with registered office in Windsor Place, 18, Queen Street, HM 11, Hamilton (Bermuda),

duly represented by Marcel Bartnik, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Hamilton on 25 January 2007, annexed hereto.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company (the «Corporation») which they form between themselves.

**Articles of Incorporation**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a Corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of OPAL ONE SICAV.

**Art. 2.** The Corporation is established for an undetermined period. The Corporation may be dissolved at any moment by resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities and any other legally acceptable assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law of 2002»).

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

**Art. 5.** The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall be at any time equal to the net assets of the Corporation as defined in Article twenty-three hereof.

The shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different portfolios and the proceeds of the issue of each portfolio of shares shall be invested, pursuant to Article three hereof, in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity, units of undertakings for collective investment, or debt securities, or other financial instruments as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each portfolio of shares. Each such portfolio of shares shall constitute a «Sub-Fund» designated by a generic name.

The Board of Directors may decide to issue Classes and/or Categories of shares of any type in each Sub-Fund, at the option of the shareholders. The description of such Classes or Categories may be characterised by their distribution policy (Distribution Shares - Accumulation Shares), their reference currency, their fee level, and or by any other feature to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may create at any moment additional Sub-Funds, provided the rights and duties of the shareholders of the existing Sub-Funds will not be modified by such creation.

The initial capital of the Corporation is of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) fully paid, represented by three hundred and ten (310) shares of no par value. The capital of the Corporation is denominated in Euro.

The minimum capital of the Corporation may not be less than equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) and must be reached within six months following the registration of the Corporation on the official list for undertaking for collective investment.

The Board of Directors is authorized to issue further fully paid shares of any Sub-Fund, at any time, at a price based on the Net Asset Value per share of the relevant Sub-Fund determined in accordance with article twenty-three hereof, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may also accept subscriptions by means of an existing portfolio, as provided for in the Law of August 10, 1915 as amended, subject that the securities of this portfolio comply with the investment objectives and restrictions of the Corporation and that these securities are quoted on an official stock exchange or traded on an regulated market, which is operating regularly, recognized and open to the public, or any other market offering comparable guarantees. Such a portfolio must be easy to evaluate. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor of the Corporation according to Article 26-1 (2) of the above-referred law and will be deposited with the Court and for inspection at the registered office of the Corporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new shares.

For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro, and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

**Art. 6.** For each Sub-Fund, the Board of Directors may decide to issue shares in registered and/or bearer form. In the case of registered shares, shareholders will receive confirmation of their shareholding.

If bearer shares are issued, certificates may be issued in such denominations as the Board of Directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the Board of Directors. In such latter case, it shall be manual. The Corporation may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. Where bearer shares incorporated in a share certificates are issued, the subscriber will, without delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price by the Corporation, receive the share certificate.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their addresses in the Register of Shareholders and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Corporation other than bearer shares shall be registered in the Register of Shareholders which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of bearer shares shall be affected by delivery of the relevant bearer share certificates with all immature coupons attached. Transfer of registered shares shall be effected

(a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Corporation along with other instruments of transfer satisfactory to the Corporation, and

(b) if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be registered in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that a registered shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or at such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

If payment made by any subscriber results in the entitlement to a fraction of a share, the subscriber shall not be entitled to vote in respect of such fraction, but shall, to the extent that the Corporation shall determine as to the calculation of

fractions, be entitled to dividends on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

The Corporation will recognize only one holder in respect of a share in the Corporation. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Corporation may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufruct aries vis-à-vis the Corporation.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Corporation that his share certificates has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Corporation may determine.

On the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated or defaced share certificates may be exchanged for new ones by order of the Corporation. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately.

The Corporation may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 8.** The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body, if it appears to the Corporation that such ownership results in a breach of law in Luxembourg or abroad, may make the Corporation subject to tax in a country other than the Grand-Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Corporation.

More specifically, the Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any «U.S. person», as defined hereafter.

For such purposes the Corporation may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a person who is precluded from holding shares in the Corporation;

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Corporation.

c) where it appears to the Corporation that any person, who is precluded from holding shares in the Corporation, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder or, where it appears to the Corporation that one or more persons are the owners of a proportion of the shares in the Corporation which would make the Corporation subject to tax or other regulations or jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily redeem all or a proportion of the shares held by such shareholders, as may be necessary, in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation.

The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed as the holder of such shares from the Register of Shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled in the books of the Corporation.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares of the relevant Sub-Fund in the Corporation determined in accordance with article twenty-three hereof, as at the date of the purchase notice.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in the currency of the relevant Sub-Fund, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates; if issued, representing the shares specified in such notice.

Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith and

d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Corporation at any meeting of shareholders of the Corporation.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall mean any national, citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction or any person who is normally resident herein (including the estate of any such person or corporation or partnership created or organised therein).

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of the shareholders of the Corporation if the decisions to be taken are of interest for all the shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Corporation regardless of the Sub-Fund and of the Category of shares held by them. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

However, if the decisions are only concerning the particular rights of the shareholders of one Sub-Fund, one Class or one Category, and if the possibility exists of a conflict of interest between different Sub-Funds, Classes and Categories, such decisions are to be taken by a General Meeting representing the shareholders of such Sub-Fund, Class or Category.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in the month of January at 11.00 a.m. (Luxembourg time). The first annual general meeting of shareholders that takes place in accordance with Luxembourg law will be held in 2008.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 11.** The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever Sub-Fund and regardless of its Net Asset Value is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Resolutions with respect to any Sub-Fund, Class or Category will also be passed, unless otherwise required by law or provided herein, by a simple majority of the shareholders of the relevant Sub-Fund, Class or Category present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors. Notices setting forth the agenda shall be sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

To the extent required by law, notices shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in the Wort, and in such other newspaper as the Board of Directors may decide.

**Art. 13.** The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. Members of the Board of Directors need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director and, in the absence of any director at a shareholders meeting, any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile transmission another director as his proxy.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least fifty per cent of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, facsimile transmissions or similar means.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to natural persons or corporate entities which need not be members of the Board.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 16.** The Board of Directors shall, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each class of shares and the pool of assets relating thereto (a «Sub-Fund») and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation as well as any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation, in compliance with applicable laws.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any interest opposite to the Corporation in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «interest opposite to the Corporation», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the investment managers, the custodian or their subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

In order to reduce the operational and administrative charges of the Corporation while permitting a larger diversification of the investments, the Board of Directors may resolve that all or part of the assets of the Corporation shall be co-managed with the assets of other collective investment undertakings or that all or part of the assets of any Sub-Funds shall be co-managed among themselves.

**Art. 18.** The Corporation may decide to remunerate each of the directors for his services at a rate determined from time to time by a general meeting of shareholders, and to reimburse reasonable expenses of same directors.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors or by the individual signature of any director duly authorized or by the individual signature of any duly authorized officer of the Corporation or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 20.** The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law 2002. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected. The auditors in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

**Art. 21.** As is more especially prescribed herein below, the Corporation has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

However, the Corporation and/or each Sub-Fund may not be forced to redeem more than 10 per cent of its outstanding shares on a given Valuation Day. If aggregate redemption requests for more than 10 per cent are received, the exceeding

portion of the shares may be redeemed at the following Valuation Day. If the exceeding portion remains above 10 per cent of the number of shares in issue of the Corporation and/or Sub-Fund on the next Valuation Day, the exceeding portion of the shares may be redeemed at the next Valuation Day. This procedure shall be repeatedly applied until the entire redemption request will have been honoured.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Corporation. The redemption price shall be paid within forty bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day, and shall be equal to the per share Net Asset Value of the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof less a redemption charge, if any, not exceeding one per cent of the Net Asset Value per share, as determined by the Board of Directors. Any such request must be filed by such shareholder in written form or by fax at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates (if issued) for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment. Shares of the capital of the Corporation redeemed by the Corporation shall be nullified.

**Art. 22.** For the purpose of determining the issue, redemption and conversion price per share, the Net Asset Value of shares of each Sub-Fund, Class and Categories in the Corporation shall be determined by the Corporation from time to time, but in no instance less than once monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Day») provided that in any case where any Valuation Day would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such Valuation Day shall then be the next bank business day following such holiday.

The Corporation may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular Sub-Fund and the issue and redemption of the shares in such Sub-Fund:

(a) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments attributable to such Sub-Fund are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings are restricted or suspended; or,

(b) if the political, economical, military, monetary or social situation, or, if any force major event, independent from the Corporation's power and will, renders the disposal of assets impracticable by reasonable and normal means, without interfering with the shareholders' rights; or,

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or regulated market; or, if foreign exchange or capital movement restrictions make the Corporation's transactions impossible, or if it is impossible for the Corporation to sell or buy at normal exchange rates; or,

(d) if it is not reasonably practicable to determine the Net Asset Value on an accurate and timely basis, in particular if the net asset value of a fund the Company invests in is not available; or

(e) as soon as a General Meeting of Shareholders, deciding on the winding up of the Corporation or a Sub-Fund, has been called.

Any such suspension shall be notified to the shareholders requesting redemption of their shares. Pending subscription and redemption requests can be withdrawn after written notification as long as these notifications reach the Company before the end of the suspension. These requests will be considered on the first Valuation Date following the end of the suspension.

Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, the issue and redemption of the shares of any other Sub-Fund.

**Art. 23.** The Net Asset Value of each Sub-Fund is equal to the total assets of that Sub-Fund less its liabilities.

The Net Asset Value of shares of each Sub-Fund in the Corporation shall be expressed in the currency of the relevant Sub-Fund (except that when there exists any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination in the currency of the relevant Sub-Fund either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders, the Net Asset Value may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Corporation corresponding to each Sub-Fund (being the value of the assets of the Corporation corresponding to such Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund) by the number of shares of the relevant Sub-Fund then outstanding.

The percentages of the total Net Asset Value allocated to each Class and/or Category of shares within one Sub-Fund shall be determined by the ratio of shares issued in each Class and/or Category of shares within one Sub-Fund to the total number of shares issued in the same Sub-Fund, and shall be adjusted subsequently in connection with the distribution effected and the issues and redemptions of shares as follows:

(a) on each occasion when a distribution is effected, the Net Asset Value of the shares which received a dividend shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of the Net Asset Value allocated to these shares), whereas the Net Asset Value of the other shares of the same Sub-Fund shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of the Net Asset Value allocated to these shares);

(b) on each occasion when shares are issued or redeemed the Net Asset Value of the respective Classes or Categories of shares, within the relevant Sub-Fund shall be increased or decreased by the amount received or paid out.

Without prejudice to what has been stated here above, when the Board of Directors has decided for a specific Sub-Fund to issue several Classes and/or Categories of shares, the Board of Directors can decide to compute the Net Asset Value per share of a Class and/or Category as follows: on each Valuation Day the assets and liabilities of the considered Sub-Fund

are valued in the reference currency of the Sub-Fund. The Classes and/or Categories of Shares participate in the Sub-Fund's assets in proportion to their respective numbers of portfolio entitlements.

Portfolio entitlements are allocated to or deducted from a particular Class and/or Category on the basis of issues or repurchases of shares of each Class and/or Category, and shall be adjusted subsequently with the distribution effected as well as with the issues and/or redemptions. The value of the total number of portfolio entitlements attributed to a particular Class and/or Category on the given Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class and/or Category of Shares on that Valuation Day. The Net Asset Value per share of that Class and/or Category equals to the total Net Asset Value on that day divided by the total number of shares of that Class and/or Category then outstanding.

I.- Without prejudice to what might be stated in the description of a particular Sub-Fund, the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

- (1) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (2) all bills and notes payable on demand and any amounts due to the relevant Sub-Fund (including the proceeds of securities sold but not yet collected);
- (3) all securities, units issued by undertakings for collective investment, shares, bonds, debentures, and any other investments and securities belonging to the Corporation;
- (4) all dividends and distributions due to the Corporation in cash or in kind to the extent known to the Corporation;
- (5) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Corporation except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;
- (6) the preliminary expenses of the Corporation as far as the same have not been written of; and
- (7) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

The value of these assets shall be determined as follows:

(a) the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be deemed the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of all portfolio securities which are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market which operates regularly and is recognised and opened to the public, will be valued at the last available price open to the public in Luxembourg, on the relevant Valuation Day or, if this security is traded on several markets, on the last price quoted on the principal market on which such security is traded, as furnished by a pricing service approved by the Board of Directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities as well as other permitted assets will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors. The value of securities which are not quoted or dealt in on any regulated market will be valued at the last available price, unless such price is not representative of their true value; in this case, they will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors.

(c) Investment in target Undertakings for Collective Investment (hereafter «UCIs») are taken at their last official net asset values known in Luxembourg at the time of calculating the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors or the Central Administration Agent on a fair and equitable basis, e.g. by using the last available estimated prices as reported by the Central Administration Agent or Investment Manager of such UCIs. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the procedures established by the Board of Directors.

(d) The liquidating value of futures and options contracts not traded on United States Futures exchanges shall mean their liquidating value, determined, pursuant to policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contract. The liquidating value of futures and options contracts traded on United States Futures exchanges shall be based upon the settlement prices on the Futures exchanges on which the particular futures and options contracts are traded by the Sub-Fund; provided that if a contract could not be liquidated on the day with respect to which Net Asset Value is being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

(e) The values expressed in a currency other than that used in the calculation of the Net Asset Value of a Sub-Fund will be converted at representative exchange rates ruling on the Valuation Day.

In the valuation of the trading assets, the valuation principles set forth above may be affected by the fact that incentive fees will be calculated on the basis of the profits generated up to the applicable Valuation Day. However, as the actual amount of such fees will be based on the performance of the trading assets as of quarter-end, there is the possibility that fees actually paid may be different from those used for the calculation of the Net Asset Value at which shares were repurchased.

The valuation of the trading assets is based on information (including without limitation, position reports, confirmation statements, recap ledgers, etc) which is available at the time of such valuation with respect to all open futures, forward and option positions and accrued interest income, accrued management, incentive and service fees, and accrued brokerage commissions.

The Board of Directors may rely upon confirmation from the clearing brokers and their affiliates in determining the value of assets held for the Sub-Funds of the Corporation.

The Board of Directors, in their discretion, may permit some other method of valuation to be used if they consider that such valuation better reflects the fair value of any asset, e.g. on the Net Asset Value of the undertakings for collective investment in which the Fund or Sub-Fund may invest.

II.- The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

- (1) all borrowings, bills and other amounts due;
- (2) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Corporation for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;
- (3) an appropriate provision for futures taxes based on capital and income to the Valuation Date and any other provisions or all reserves authorised and approved by the Board of Directors; especially those set aside to face a potential depreciation of the Corporation's investments;
- (4) any other liabilities of the Corporation of whatever kind towards third parties, except those representative of the company's equity.

For the purposes of valuation of its other liabilities, the Corporation may duly take into account the following type of costs: fees and expenses relating to remuneration of the investment manager, the custodian and its correspondents, the central administration agent, paying agent fees and the fees payable to Corporation's permanent representatives in countries where registration fees are due, legal fees, audit fees, promotion fees, printing and publication fees of sales documents and periodical financial reports, costs relating to general meetings of Shareholders or of the Board of Directors, travel expenses for administrators and directors in a reasonable amount, directors fees, expenses related to Corporation's agents or employees, registration fees and all taxes paid to governmental or stock-exchange authorities, publication costs in relation with the issue and redemption of shares, other expenses such as financial, bank or broker expenses charged for the selling or buying of assets, and other administrative expenses.

For the purpose of valuation of its liabilities, the Corporation may duly take into account all administrative and other expenses of regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

The property, commitments, fees and expenses, that are not attributed to a certain Sub-Fund, will be ascribed equally to the different Sub-Funds, or if the amounts and cause justify doing so, will be prorated according to the Net Asset Value of each Sub-Fund.

III.- Shares to be redeemed are considered as issued and existing shares until the closing of the corresponding Valuation Day. The redemption price will be considered from the closing of the Valuation Day and until final payment as one of the Corporation's liabilities. Each share to be issued by the Corporation following a subscription request will be considered as an issued share from the closing of the relevant Valuation Day. Its price will be considered as owed to the Corporation until its final payment.

IV.- As far as possible, all investments and disinvestments decided upon until the Valuation Day will be included in the Net Asset Valuation.

The Net Assets of the Corporation shall mean the Assets of the Corporation as herein above defined less the liabilities as hereinabove defined, on the Valuation Day on which the Net Asset Value of the shares is determined.

The capital of the Corporation shall be at any time equal to the net assets of the Corporation. The net assets of the Corporation are equal to the aggregate of the net assets of all Sub-Funds, such assets being converted into Euro when expressed in another currency.

**Art. 24.** Whenever the Corporation shall offer shares of any Sub-Fund for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold shall be the Net Asset Value as hereinabove defined for the relevant Sub-Fund plus such commission as the sale documents may provide. Any remuneration to agents active in the placement of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable as determined in the Prospectus but not later than 5 bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day.

Without prejudice to what has been stated here above, the Board of Directors may decide to issue, for a specific Sub-Fund, Class and Category of shares.

The Classes and the Categories of shares participate in the portfolio of the Sub-Fund in proportion to the portfolio entitlements attributable to each Class and Category.

The value of the total number of portfolio entitlements attributed to a particular Class or Category on a given Valuation Day minus the value of the liabilities relating to that Class or Category on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class or Category of shares on that Valuation Day.

The Net Asset Value per share of that Class or Category on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Class or Category on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class or Category then outstanding on that Valuation Day.

**Art. 25.** Unless otherwise decided by the Board of Directors and specified in the Prospectus, any shareholder shall have the right to ask for the conversion of all or any of his shares into shares of another existing Sub-Fund. Conversion will be made on the Valuation Day of receipt of the conversion request by way of letter or fax received in Luxembourg, stating the number and the Sub-Fund of shares to be converted as well as the new Sub-Fund of shares to be converted in, at a rate determined with reference to the Net Asset Value of the shares of the relevant Sub-Funds on the applicable Valuation Day.

The Board of Directors is authorized to set a minimum conversion level for each Sub-Fund.

If Classes and/or Categories exist in the relevant Sub-Fund, shareholders may apply for conversion of part of their holding or their whole holding of one Class and/or Category of shares into another Class/Category of shares; the conversion is carried out on the basis of the Net Asset Value determined on the relevant Valuation Day, minus a commission, if any, inside the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another.

The rate at which all or part of the shares in a given Sub-Fund («the original Sub-Fund») are converted to shares of another Sub-Fund («the new Sub-Fund») is determined by means of a formula taking into account the respective Net Asset Value and applicable fees, as stated in the Prospectus.

Any new share certificate, if requested, will not be posted to the shareholder until the old share certificate (if any) and a duly completed conversion request has been received by the Corporation.

**Art. 26.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of September in each year and shall terminate on the last day of August of the following year. The first accounting year will begin on the date of the launching of the Corporation and will end on August 31, 2007.

**Art. 27.** The general meeting of shareholders, constituted per Sub-Fund or per sub-class, if applicable, shall, upon the proposal of the Board of Directors, determine how the annual net investment income shall be disposed of.

In case of distribution shares each Sub-Fund is entitled to distribute the maximum dividend authorised by Law (i.e., the Corporation may distribute as much as it deems appropriate insofar as the total net assets of the Corporation remain above EUR 1,250,000.- or its equivalent).

The Board of Directors may, when considered appropriate, decide a distribution of interim dividends in accordance with the Luxembourg laws.

In case of accumulation shares relevant net income and net capital gains shall not be distributed but shall increase the Net Asset Value of the relevant shares (accumulation). Each Sub-Fund may, however, in accordance with a dividend distribution policy proposed by the Board of Directors and subject to the limits stated in the Law of 2002, distribute all or part of the net income and/or net capital gains by a majority decision of the shareholders of the relevant Sub-Fund.

The dividends declared may be paid in the currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

**Art. 28.** The Corporation will enter into a Custodian Agreement with a bank (the «Depository») which meets the requirements of the Law of 2002.

The Corporation's securities and cash will be held in custody by or in the name of the Depository, which will fulfill the obligations and duties provided for by the law.

If the Depository wants to terminate this contract, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a new Depository.

The Board cannot terminate this contract as long as no new Depository has been appointed.

**Art. 29.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation will be conducted by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the Law of 2002.

The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each Sub-Fund in proportion to their holding in the respective Sub-Fund(s).

Any decision or order of liquidation will be notified to the shareholders, and published in accordance with the Law, in the Memorial and three newspapers with adequate circulation, of which at least one shall be a Luxembourg newspaper. These publications will be made at the suit of the liquidator(s).

The net liquidation proceed will be paid to the relevant shareholders in proportion of the Shares they are holding. Liquidation proceed which will remain unpaid after the closing of the liquidation procedure will be kept under the custody of the Custodian for a period of six months. At the expiration of this period, unclaimed assets will be deposited under the custody of the Caisse de Consignation to the benefit of the unidentified Shareholders.

The general meeting of shareholders of any Sub-Fund may, at any time and upon notice from the Board of Directors, decide, without quorum and at the majority of the votes present or represented, the liquidation of a Sub-Fund. Furthermore, in case the Net Assets of any Sub-Fund would fall below the minimum provided in the Sub-Fund appendix, and every time the interest of the shareholders of the same Sub-Fund will demand so, especially in case of a change in the economical and/or political situation, the Board of Directors will be entitled, upon a duly motivated resolution, to decide the liquidation of the same Sub-Fund.

The Directors may also proceed, without authorisation, to liquidate a Sub-Fund if maintaining such Sub-Fund would, in the opinion of the Directors, place the Company in breach of any applicable laws, regulations or requirements of any jurisdiction, otherwise adversely affect or prejudice the tax status, residence or good standing of the Company or otherwise cause the Company or its shareholders to suffer material, financial or legal disadvantage.

The general meeting of shareholders of two or more Sub-Funds may, at any time and upon notice of the Board of Directors, decide, without quorum and at the majority of the votes present or represented in each Sub-Fund concerned, the absorption of one or more Sub-Funds (the absorbed Sub-Funds(s)) into the remaining one (the absorbing Sub-Fund; the Corporation may not merge one of its Sub-Funds with a third party, registered in Luxembourg or not. Furthermore, every time the interest of the shareholders of any Sub-Fund will demand so, especially in case of a change in the economical and/or political

situation, the Board of Directors will be entitled, upon a duly motivated resolution, to decide the absorption of one or more Sub-Funds (the absorbed Sub-Funds(s)) into the remaining one (the absorbing Sub-Fund). All the shareholders concerned will be notified by the Board of Directors. In any case, the shareholders of the absorbed Sub-Fund(s) shall be offered with the opportunity to redeem their Shares free of charge during a one month period starting as from the date on which they will have been informed of the decision of merger taken by the Board of Directors or, where the merger is decided by general meetings, the date such meetings take the decision to merge. It being understood that, at the expiration of the one month period, the decision to merge will bind all the Shareholders who have not redeemed their shares. Further to the closing of any merger procedure, the auditor of the Corporation will report upon the way the entire procedure has been conducted and shall certify the exchange parity of the Shares.

All shareholders concerned by the final decision to liquidate a Sub-Fund or merge different Sub-Funds will be personally notified, if the shares issued are in registered form and/or informed by publication (as for Annual General Meetings) if the Shares are in bearer form.

**Art. 30.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund vis-à-vis those of any other Sub-Fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such Sub-Fund as far as the shareholders of this Sub-Fund are present.

**Art. 31** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Law of 2002.

#### *Transitory dispositions*

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 August 2007.

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2008.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed for three hundred and ten (310) Shares of the OPAL ONE SICAV and have paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

1) SMN INVESTMENT SERVICES GmbH: one hundred and fifty (150) shares in one payment of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

2) SMN INVESTMENT SERVICES Ltd: one hundred and sixty (160) shares in one payment of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-).

Proof of all such payments has been given as specifically stated by the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *General Meeting of Shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a period ending at the issue of the annual general meeting of 2013:

Laurent Reiss, born on 26 April 1973 in Geneva and residing professionally in Geneva 1204, 96-98, rue du Rhône.

Christian Mayer, born on 4 June 1964 in Graz and residing professionally in Vienna 1010, Rotenturmstraße 16-18.

Alexander Svoboda, born on 18 February 1968 in Rome and residing professionally in Vienna 1010, Rotenturmstraße 16-18.

#### *Second resolution*

DELOITTE S.A. with its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, has been appointed as auditor for a period ending at the issue of the annual general meeting of 2008.

The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SMN INVESTMENT SERVICES GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Rotenturmstraße 16/18, A-1010 Vienne,

dûment représentée par Marcel Bartnik, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 25 juillet 2006, annexée au présent acte.

2. SMN INVESTMENT SERVICES Ltd., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Windsor Place, 18, Queen Street, HM 11, Hamilton (Bermudes),

dûment représentée par Marcel Bartnik, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 25 janvier 2007, annexée au présent acte.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront déposés auprès des autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société (la «Société») qu'ils constituent entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une Société sous la forme d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de OPAL ONE SICAV.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour la modification des Statuts.

**Art. 3.** L'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en titres transmissibles ainsi qu'en autres avoirs autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration des filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis par l'Article vingt-trois des présents statuts.

Les actions seront, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera, de différents portefeuilles et le produit de l'émission de chaque portefeuille d'actions sera placé, suivant l'Article trois ci-dessus, en valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à une zone géographique, à un secteur industriel, à une zone monétaire, ou à tel type spécifique d'actions ou d'obligations suivant ce que le Conseil d'Administration décidera de temps en temps pour chaque portefeuille d'actions. Chaque portefeuille d'actions constituera un «Compartiment» désigné par un nom générique.

Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des Classes et/ou Catégories d'actions de toutes sortes dans chaque Compartiments d'actions, au choix des actionnaires. La description de ces Classes ou Catégories peut être caractérisée par leur politique de distribution (actions de distribution - actions de capitalisation), leur devise de référence, leur niveau de frais, et ou par toute autre caractéristique qui pourra être déterminée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut créer à tout moment des Compartiments supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des Compartiments existants ne soient pas modifiés par cette création.

Le capital initial de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) entièrement libéré, représenté par trois cent et dix (310) Actions sans mention de valeur. Le capital de la Société est dénommé en euros.

Le capital minimum de la Société sera d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), et doit être atteint dans les six mois qui suivent la date à laquelle la Société a été enregistrée sur la liste officielle des organismes de placement collectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment des actions, entièrement libérées, dans chaque Compartiment, à un prix basé sur le total des avoirs net par action du Compartiment respectif déterminé conformément à l'Article 23 ci-après, et sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut également accepter des souscriptions moyennant un portefeuille existant, tel qu'il est prévu dans la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, à condition que les titres de ce portefeuille soient conformes avec les objectifs d'investissement et les restrictions de la Société et que ces titres soient cotés à une bourse officielle ou négociés sur un marché organisé reconnu et ouvert au public, ou sur tout autre marché offrant des garanties similaires. Ce portefeuille devra être facile à évaluer. Un rapport d'évaluation dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera établi par le réviseur de la société conformément à l'article 26-1(2) de la loi susmentionnée et sera déposé auprès du Tribunal et pour inspection au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé, à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de livrer et de recevoir paiement du prix de telles actions nouvelles.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondants à chaque Compartiment, seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

**Art. 6.** Pour chaque Compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur. Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionariat.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats pourront être émis dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange lui sera mis à charge. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. Dans le cas de l'émission d'actions au porteur incorporées dans un certificat et à la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délais, le souscripteur se verra remettre le certificat y relatif.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant avec tous les coupons non échus attachés. Le transfert d'actions nominatives se fera

(a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et

(b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'attribution de droits sur des fractions d'actions, le souscripteur n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propiété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propiétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir.

Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur le champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si la Société estime que cette propriété entraîne une violation de la loi au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, peut impliquer que la Société soit sujette à imposition dans un pays autre que le Grand-Duché ou peut d'une autre manière être préjudiciable à la Société.

Notamment, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par tout «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel que défini ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

a.- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b.- demander à tout moment à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c.- procéder au rachat forcé de toutes les actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou procéder au rachat forcé de tout ou d'une partie des actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre applicables à la Société des lois fiscales ou autres de juridictions autres que le Luxembourg.

Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressé à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société.

L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé en tant que titulaire de ces actions du registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la Valeur Nette des actions du Compartiment concerné dans la Société, déterminée conformément à l'Article vingt-trois des présents statuts au jour de l'avis de rachat.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise du Compartiment concerné au propriétaire de ces actions, sauf en période de restriction de change; le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat.

Dès après le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droits sur ces actions ou certaines d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d.- refuser, lors de toute Assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisés dans les présents statuts signifiera tout ressortissant, citoyen ou résidant des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction, ou toutes personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes, sociétés de capitaux ou de personnes y constituées ou organisées).

**Art. 9.** Toute Assemblée des actionnaires de la Société valablement constituée représente tous les actionnaires de la Société si les résolutions devant être prises sont d'un intérêt général pour tous les actionnaires. Ces résolutions lieront tous les actionnaires de la Société indépendamment du Compartiment et de la Classe et de la Catégorie d'actions qu'ils détiennent. L'Assemblée aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou pour ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Toutefois, si les décisions concernant exclusivement les droits spécifiques des actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une Catégorie s'il existe un risque de conflit d'intérêt entre différents Compartiment, Classes ou Catégories, ces décisions devront être prises par une Assemblée Générale représentant les actionnaires de ce Compartiment, de cette Classe ou de cette Catégorie.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément au droit luxembourgeois à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de janvier à 11.00 heures (heures de Luxembourg). La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément au droit luxembourgeois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11.** Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action d'un quelconque Compartiment et quelle que soit sa Valeur Nette d'inventaire, donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement dispos. par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Les décisions relatives à un quelconque Compartiment, Classe ou Catégorie seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du Compartiment, Classe ou Catégorie concerné présents et votants.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 12.** Les assemblées générales des actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée à l'adresse inscrit au Registre des Actionnaires.

Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans le Wort, et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration décidera.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle suivante lorsque leurs successeurs auront été élus. Tout administrateur pourra être révoqué à tout moment avec ou sans motif par résolution prise par une assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité des votes présentes à une telle réunion ou assemblée un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre part à toute réunion en désignant par écrit, par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisé par une résolution du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à ces réunions. Si à une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télécopieur ou des moyens analogues.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le Secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque classe d'actions et pour la masse d'avoirs y relative (appelée ci-après «Compartiment») ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et les relations d'affaires de la Société et les restrictions qui devraient s'appliquer, de temps à autre, aux investissements de la Société, conformément aux lois applicables.

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle société ou entreprise, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

Tout administrateur, fondé de pouvoir ou directeur de la Société qui est administrateur, associé, fondé de pouvoir, directeur ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires autrement ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, fondé de pouvoirs ou directeur de la Société aurait un «intérêt opposé de celui de la Société» dans une affaire de la Société, cet administrateur, fondé de pouvoir ou directeur fera part au Conseil d'Administration de ce intérêt personnel et ne délibérera pas et ne votera pas par rapport à une telle affaire, et cette affaire ainsi que l'intérêt de l'administrateur, du fondé de pouvoirs ou du directeur sera reporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé de celui de la Société» tel qu'utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions impliquant les gérants d'investissement, le dépositaire, ou leurs filiales ainsi que toute autre société ou entité déterminée souverainement de temps à autre par le Conseil d'Administration.

En vue de réduire les coûts opérationnels et administratifs de la Société tout en permettant une diversification plus grande des investissements, le Conseil d'Administration pourra décider que tous les avoirs ou une partie des avoirs de la Société seront cogérés avec les avoirs d'autres organismes de placement collectif ou que tous les avoirs ou partie des avoirs des différents Compartiments seront cogérés ensemble.

**Art. 18.** La Société pourra décider de rémunérer chacun des administrateurs pour ses services à un taux fixé périodiquement par l'Assemblée Générale des actionnaires et de rembourser les dépenses raisonnables à ces mêmes administrateurs.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, fondé de pouvoir ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, poursuite ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration ; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature d'un directeur de la Société dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 20.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi de 2002. Les réviseurs d'entreprises seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée des actionnaires, avec ou sans motif.

**Art. 21.** Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Cependant, ni la Société, ni aucun Compartiment ne sera obligé de racheter plus de dix pour-cent du nombre des actions en émission à n'importe quel jour d'évaluation.

Si ce seuil est dépassé, toutes les demandes de rachat, excédant dix pour-cent, qui n'auront pas été satisfaites, seront traitées en priorité le jour d'évaluation suivant.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard cinq jours ouvrables bancaires à Luxembourg après la date à laquelle a été reçue la demande de rachat et sera égal à la valeur nette des actions du Sous-Fonds concerné, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article vingt-trois ci-après, diminué éventuellement d'une commission de rachat qui ne pourra excéder un pour cent de la valeur nette et qui sera fixée par le Conseil d'Administration. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit, télex ou fax au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel. Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

**Art. 22.** Afin de déterminer les prix d'émission, de rachat et de conversion par action, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment, Classe et Catégorie dans la Société sera calculée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'Evaluation»). Si le Jour d'Evaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.

La Société peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de tout Compartiment, ainsi que les émissions et les rachats d'actions se rapportant à ces Compartiments:

(a) pendant toute période durant laquelle une des bourses de valeurs ou autres marchés organisés sur lesquels une partie substantielle des actifs du Compartiment concerné est régulièrement cotée ou négociée sont fermés (pour une raison autre que le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(b) lorsque par la situation politique, économique, militaire ou monétaire ou en cas de force majeure indépendante de toute responsabilité ou influence de la Société, celle-ci se trouve dans l'impossibilité de disposer de ses avoirs par les voies raisonnables ou normales sans atteinte aux intérêts des Actionnaires; ou

(c) Durant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement du ou des Compartiment(s) ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque; ou lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour le compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux; ou

(d) S'il n'est pas raisonnablement possible de déterminer de manière ponctuelle et exacte la Valeur Nette d'Inventaire, en particulier si la valeur nette d'inventaire d'un fonds dans lequel la Société investit n'est pas disponible; ou

(e) dès la convocation à une Assemblée Générale des Actionnaires au cours de laquelle la dissolution de la Société ou d'un Compartiment sera proposée.

Pareille suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions. Les demandes de souscription ou de rachat d'actions en cours peuvent être révoquées par notification écrite, pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Ces demandes seront traitées au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension.

Toute suspension concernant un quelconque Compartiment est sans effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, sur l'émission, le rachat ou la conversion des actions de tout autre Compartiment.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire de chacun des Compartiments est égale à la valeur totale des actifs de ce Compartiment, moins les dettes de ce Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque Compartiment de la Société s'exprimera dans la devise de référence du Compartiment concerné (sauf s'il existe une situation qui, de l'avis du conseil d'administration, rend la détermination dans cette devise ou bien impossible ou bien dommageable pour les actionnaires, la Valeur Nette d'Inventaire pourra être temporairement déterminée dans toute autre devise que le Conseil d'Administration déterminera). par un chiffre par action, et sera évaluée en divisant au Jour d'Evaluation les avoirs nets de la Société correspondant à tel Compartiment (constitués par les avoirs correspondant à tel Compartiment de la Société moins les engagements attribuables à ce Compartiment) par le nombre des actions de la Société alors en circulation pour ce Compartiment.

Les pourcentages de la Valeur Nette d'Inventaire allouée à chaque Classe et/ou Catégorie d'actions à l'intérieur d'un Compartiment seront égaux à la proportion que représentent les actions de chaque Classe et/ou Catégorie dans ledit Compartiment par rapport au nombre total d'actions émises par ce Compartiment, et sera subséquemment ajustée par rapport à la distribution effectuée et aux émissions et rachats comme suit:

(a) lorsqu'une distribution est effectuée, la Valeur Nette d'Inventaire des actions ayant perçu un dividende sera diminuée du montant de la distribution (entraînant une diminution du pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à ces actions), tandis que la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à ces actions);

(b) lors de toute émission ou rachat d'actions, de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à ces actions, dans le Compartiment concerné, sera augmentée du montant perçu ou diminuée du montant payé.

Sans préjudice de ce qui a été dit ci-dessus, lorsque le Conseil d'Administration a décidé en rapport avec un Compartiment déterminé, d'émettre plusieurs Classes et/ou Catégories d'actions, le Conseil d'Administration peut décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Classe et/ou Catégorie comme suit: lors de chaque Jour d'Evaluation, les avoirs et engagements du Compartiment sont estimés dans la devise de référence du Compartiment. Les Classes et/ou Catégories d'actions participent dans les avoirs du Compartiment proportionnellement au nombre de leurs droits dans le portefeuille.

Les droits dans le portefeuille sont attribués ou déduits d'une Classe et/ou Catégorie déterminée sur la base d'émissions ou rachats d'actions de chaque Classe et/ou Catégorie, et seront ajustés par après lorsque les distributions ainsi que les émissions et/ou rachats auront été effectués. La valeur du nombre total des droits dans un portefeuille attribués à une Classe et/ou Catégorie lors d'un Jour d'Evaluation déterminé représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe et/ou Catégorie d'actions à ce Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Classe et/ou Catégorie est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de ce jour divisée par le nombre total d'actions de cette Classe et/ou Catégorie alors en circulation.

I. - Sans préjudice de règles particulières pouvant être fixées pour un ou plusieurs Compartiments particuliers, l'évaluation des actifs nets de chaque Compartiment de la Société se fera de la façon suivante:

- (1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (3) tous les titres, parts émis par un organisme de placement collectif, actions, obligations, reconnaissance de dettes, et autres placements et titres qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
- (4) tous les dividendes et les distributions en espèces ou en nature à recevoir par la Société dans la mesure où la Société en a connaissance;
- (5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs détenues par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- (6) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties; et
- (7) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, le Conseil d'Administrateurs déterminera la valeur en retranchant tel montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, à la date du Jour d'Evaluation appliquant, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur tel que communiqué par un service de pricing approuvé par le Conseil d'Administration. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'Evaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé seront évaluées basée sur le dernier cours connu; si ce prix n'est pas représentatif de leur valeur réelle, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

(c) Les investissements dans des organismes de placements collectifs cibles seront évalués à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles connues à Luxembourg au jour de l'évaluation de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné. Si ce prix n'est pas représentatif de la valeur de marché réelle de tels avoirs, le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration de manière équitable, par exemple en se basant sur les derniers prix estimés tels que reportés par l'administration centrale ou par le gestionnaire de tels organismes de placements collectifs. Les investissements sujets au prix d'offre et de demande seront évalués au prix moyen à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement.

(d) La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur les marchés à terme américains est fixée à leur valeur de liquidation déterminée selon les techniques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon constante à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur les marchés à terme américains sera basée sur le prix de liquidation sur les marchés à terme sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme seront négociés par le Compartiment pour autant que, si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les avoirs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat puisse être déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

(e) Tout actif exprimé en devises autres que la devise de référence d'un Compartiment seront convertis sur base du taux d'échange applicable au Jour d'Evaluation.

Dans l'évaluation des valeurs d'investissement, les principes d'évaluation indiqués ci-dessus peuvent être affectés par le fait que des commissions de performance seront calculées sur la base des profits générés jusqu'au jour d'évaluation. Toutefois, comme le montant final de ces commissions sera basé sur la performance des valeurs d'investissement à la fin du trimestre, il est possible que les commissions effectivement payées soient différentes de celles prises en compte pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire à laquelle des actions ont été rachetées.

L'évaluation des valeurs d'investissement est basée sur les informations (comprenant sans limitation, les rapports de positions sur titres, avis d'opéré, relevés récapitulatifs, etc) disponibles au moment d'une telle évaluation se rapportant à tous

les contrats à terme en cours, aux positions «forward» et options, aux revenus d'intérêts échus, aux commissions de gestion, de performance et de service échues et aux commissions de courtage échues.

Le Conseil d'Administration peut se baser sur la confirmation fournie par des courtiers et leurs affiliés dans la détermination de la valeur des actifs détenus par les Compartiments de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement, autoriser l'usage d'autres méthodes d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la valeur réelle d'un actif, p.ex. la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif dans lequel la Société ou un Compartiment pourra investir.

II. - Les engagements de la Société comprendront:

(1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, jusqu'à ce qu'ils reviennent au Compartiment par prescription;

(3) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, et toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société;

(4) tous les autres engagements de la Société envers des tiers, de quelque nature qu'ils soient.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération tous les genres de dépenses suivants: les dépenses et les frais payables à ses gestionnaires d'investissement, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents administratifs, agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et de révision des comptes annuels de la Société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais de tenue d'assemblées générales d'Actionnaires et de réunions du Conseil d'Administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les frais des déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation ou de transaction, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tous autres frais administratifs.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte pro rata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un Compartiment seront imputés aux différents Compartiments à parts égales ou; pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

III. - Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Evaluation s'appliquant au rachat de cette action. Son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'Evaluation de son prix d'Emission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle.

IV. - Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au Jour d'Evaluation.

La valeur nette des actifs de la Société comprend les actifs de la Société comme précédemment définis, moins les engagements de la Société comme précédemment définis, au Jour d'Evaluation auquel les actions sont évaluées.

Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette des actifs de la Société. Les actifs nets de la Société sont représentés par la somme des actifs nets de tous les Compartiments, ceux-ci étant convertis en euros, s'ils sont exprimés en une autre devise.

**Art. 24.** Lorsque la Société offre des actions d'un quelconque Compartiment en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal la Valeur Nette d'Inventaire, telle qu'elle est définie pour le Compartiment correspondant dans les présents Statuts, majorée d'une commission telle que prévue dans les documents de vente. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée à l'aide de cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable comme prescrit dans le Prospectus, et au plus tard cinq jours ouvrables bancaires à Luxembourg après la le Jour d'Evaluation concerné.

Sans préjudice de ce qui est établi ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre, pour un Compartiment particulier, des Classes et des Catégories d'Actions.

Les classes et les catégories d'actions participent au portefeuille du Compartiment en proportion avec la part du portefeuille attribuable à chaque Classe et Catégorie.

La valeur du nombre total de la part en portefeuille attribuée à une classe particulière à un Jour d'Evaluation donné, moins la valeur des dettes relatives à cette Classe ou Catégorie à ce Jour d'Evaluation représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe ou Catégorie d'actions à ce Jour d'Evaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Classe ou Catégorie à un Jour d'Evaluation donné est égale à la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe ou Catégorie à ce Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Classe ou Catégorie en circulation à ce Jour d'Evaluation.

**Art. 25.** A moins qu'il n'en soit autrement décidé par le Conseil d'Administration et spécifié dans le Prospectus, tout actionnaire a le droit de demander la conversion de toutes ou de quelques-unes de ses actions en actions d'un autre Compartiment existant. La conversion sera faite le jour d'Evaluation de la réception de la demande d'échange, par lettre ou fax, à Luxembourg, cette demande faisant état du nombre et du Compartiment des actions à échanger ainsi que du nouveau

Compartiment sélectionné, l'échange sera fait à un taux déterminé par référence au Valeur Nette d'Inventaire des actions des Compartiments concernés le Jour d'Evaluation concernée.

Le Conseil d'Administration pourra fixer un seuil de conversion minimal pour chaque Compartiment.

S'il existe des Classes et/ou Catégories dans le Compartiment concerné, les actionnaires pourront demander la conversion d'une partie ou de toutes leurs actions de d'une Classe et/ou Catégorie en une autre Classe et/ou Catégorie; la conversion s'effectue sur base de la Valeur Nette d'Inventaire déterminée à la date d'Evaluation concernée, minorée, le cas échéant, d'une commission, que ce soit à l'intérieur du même Compartiment, ou d'un Compartiment à l'autre.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un Compartiment donné («le Compartiment originaire») sont converties contre des actions d'un autre Compartiment («le nouveau Compartiment») est déterminé au moyen d'une formule prenant en compte les Valeurs Nettes d'Inventaire respectives et les frais applicables, tels que définis dans le prospectus.

Si un nouveau certificat est demandé, il ne sera envoyé à l'actionnaire qu'après réception par la Société de l'ancien certificat (s'il y en avait un) et d'une demande de conversion dûment complétée.

**Art. 26.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de septembre de chaque année et se terminera le dernier jour d'août de l'année suivante. Le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 août 2007.

**Art. 27.** L'assemblée générale des actionnaires, constituée par Compartiment ou sous-classe, le cas échéant, déterminera sur proposition du Conseil d'Administration, comment affecter le revenu net annuel de l'investissement.

Pour des actions de distribution, chaque Compartiment est autorisé distribuer le dividende maximal autorisé par la loi (c.-à.d. la Société peut distribuer autant de dividende qu'elle le juge approprié, à condition que le total des actifs de la Société demeure à tout moment supérieur à EUR 1.250.000,- ou son équivalent).

Le Conseil d'Administration pourra, lorsqu'il l'estime approprié, décider de verser des dividendes intérimaires, conformément à la loi luxembourgeoises.

Pour les actions de capitalisation les revenus nets et gains en capital nets ne seront pas distribués, mais viendront accroître la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées (capitalisation). Cependant, chaque Compartiment peut, en accord avec la politique de distribution des dividendes proposée par le Conseil d'Administration et dans les limites établies par la Loi de 2002, distribuer tout ou partie du revenu net et/ou des gains en capital nets par décision majoritaire des actionnaires du Compartiment concerné.

Les dividendes pourront être payés dans la devise du Compartiment concerné ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payés aux endroits et aux dates fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra fixer en dernière instance le taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la monnaie de paiement.

**Art. 28.** La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque (le «Dépositaire») qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2002.

Toutes les valeurs mobilières et espèces de la Société seront détenues par ou pour compte du Dépositaire qui remplira les obligations et les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration utilisera tous ses efforts pour trouver un nouveau Dépositaire.

Le Conseil d'Administration ne peut pas mettre fin à ce contrat avant qu'un nouveau Dépositaire n'ait été nommé.

**Art. 29.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la Loi de 2002.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement à leur part dans le(s) Compartiments respectif(s).

Tout ordre ou décision de liquider sera notifiée aux actionnaires et publié, conformément à la loi, dans le Mémorial et dans trois journaux à circulation adéquate, dont au moins un journal luxembourgeois. Ces avis seront publiés à la demande du liquidateur.

Le produit net de liquidation sera payé aux actionnaires concernés à proportion des actions qu'ils détiennent. Le produit de liquidation qui n'aura pas été distribué au moment de la clôture de la procédure de liquidation sera tenu en dépôt auprès du Dépositaire pendant une durée de six mois. A l'expiration de cette période, les avoirs non-réclamés seront déposés sous la garde de la Caisse de Consignation au bénéfice des actionnaires non identifiés.

L'assemblée générale des actionnaires de n'importe quel Compartiment peut à tout moment et sur avis du Conseil d'Administration décider, sans quorum et à la majorité des votes présents ou représentés, la liquidation d'un Compartiment. En outre, au cas où les Avoirs Nets de n'importe quel Compartiment tomberaient en dessous du minimum stipulé à l'annexe du Compartiment, et chaque fois que l'intérêt des actionnaires du même Compartiment le demanderait, particulièrement dans le cas d'une modification de la situation politique et/ou économique, le Conseil d'Administration sera en droit, en vertu d'une résolution dûment motivée, de décider la liquidation du même Compartiment.

Les Administrateurs peuvent également liquider, sans autorisation préalable, un Compartiment, s'ils considèrent que la préservation de ce Compartiment placerait la Société dans une situation de violation des lois applicables, règlements ou exigences de n'importe quelle juridiction, ou autrement affecte négativement ou soit préjudiciable sa situation fiscale, résidence, ou réputation ou autrement cause des inconvénients matériels, financiers ou légaux à la Société où à ses actionnaires.

L'assemblée Générale des actionnaires de deux ou plusieurs Compartiments peut, à tout moment et sur avis du Conseil, décider, sans quorum et à la majorité des votes présents ou représentés dans chaque Compartiment concerné, l'absorption d'un ou de plusieurs Compartiments (le(s) Compartiment(s) absorbé(s)) dans le Compartiment restant (le Compartiment absorbant.); De plus, à chaque fois où les intérêts des actionnaires ou d'un quelconque Compartiment le réclament, et plus particulièrement lors de changements dans la situation politique et/ou économique, le Conseil d'Administration pourra, par décision dûment motivée, décider l'absorption d'un ou plusieurs Compartiments (le(s) Compartiment(s) absorbé(s)) dans le Compartiment restant (le Compartiment absorbant). Tous les actionnaires concernés seront avisés par le Conseil d'Administration. En tout cas les actionnaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs actions libres de charges pendant une période d'un mois, délai qui court à partir de l'information de la décision de fusion prise par le Conseil d'Administration ou, lorsque la fusion est décidée par une assemblée générale des actionnaires, à la date d'une telle assemblée générale. Etant entendu qu'à l'expiration de cette période, la décision de fusion obligera tous les actionnaires qui n'auront pas usé cette prérogative. Suite à la clôture de toute procédure de fusion, le réviseur d'entreprise de la Société rapportera sur la manière de conduite de la procédure entière et il certifiera la parité d'échange des Actions.

Tous les actionnaires concernés par une décision définitive de liquidation d'un Compartiment ou par la fusion de Compartiments seront notifiés personnellement si les actions concernées sont nominatives et/ou avertis par publication (comme pour les Assemblées Générales Annuelles) si les actions concernées sont au porteur.

**Art. 30.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par les lois luxembourgeoises.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque Compartiment par rapport ceux d'un quelconque autre Compartiment sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité. dans ce Compartiment, pour autant que les actionnaires du Compartiment soient présents.

**Art. 31.** Toutes les matières non traitées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi de 2002 tel que modifiés de temps à autre.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 août 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2008.

#### *Souscription et Paiement*

Les souscripteurs ont souscrit les trois cent et dix (310) Actions de la Société OPAL ONE SICAV et ont payé en espèces le montant suivant:

- 1.- SMN INVESTMENT SERVICES GmbH, cent cinquante (150) actions pour quinze mille euros (EUR 15.000.-)
- 2.- SMN INVESTMENT SERVICES Ltd., cent soixante (160) actions pour seize mille euros (EUR 16.000.-).

La preuve du paiement intégral en espèces des Actions a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et autres coûts qui seront supportés au prorata par chaque Compartiment de la Société en raison de la constitution sont évalués à sept mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions énumérées à l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée Générale des Actionnaires*

Les comparants représentant l'intégralité du capital souscrit, et se considérant comme ayant été convoqués valablement, ont immédiatement procédé à la réunion d'une assemblée générale des Actionnaires qui a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013:

Laurent Reiss, né le 26 avril 1973 à Genève et résidant professionnellement à Genève 1204, 96-98, rue du Rhône.

Christian Mayer, né le 4 juin 1964 à Graz et résidant professionnellement à Vienne 1010, Rotenturmstraße 16-18.

Alexander Svoboda, né le 18 février 1968 à Rome, et résidant professionnellement à Vienne 1010, Rotenturmstraße 16-18.

#### *Deuxième résolution*

Est élue comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008: DELOITTE S.A. avec son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

## Troisième résolution

Le siège social de la Société est situé à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bartnik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157S, fol. 60, case 1. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017598/242/1200.

(070021036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Bridel - Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 20.202.

Les actionnaires, rassemblés en date du 7 décembre 2006, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 2-4, rue Beck à L-1222 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007010355/603/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Telecom Italia Lab, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.614.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 24 novembre 2006 à 10.30 heures*

*Résolution*

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de transférer, avec effet au 24 novembre 2006, le siège social de la société de son adresse actuelle, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

TELECOM ITALIA LAB S.A.

A. Trapletti

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007010356/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Echotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Hodali S.à r.l.).

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 91.908.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

E. Schlessler  
Notaire

Référence de publication: 2007010485/227/13.

(070001820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.366.575,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

—  
*Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 11 décembre 2006*

En date du 11 décembre 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg  
avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

*EVEN INVESTMENTS S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007010358/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**ABN AMRO Converging Europe Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.717.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société, datées du 27 novembre 2006*

Le Conseil de Gérance de la société a décidé en date du 27 novembre, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2006.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

M. Torbick

*Mandataire*

Référence de publication: 2007010359/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Euritrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 115.923.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2006 que:

- Monsieur Neuhengen Laurent, demeurant 5, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Yves Schmit, démissionnaire.
- Monsieur Lang Jean-Paul, demeurant 87, rue des Champs L-8053 Bertrange a été nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Julia Bracco, démissionnaire.
- Monsieur Neuhengen Laurent, demeurant 5, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, a été élu à la fonction d'Administrateur-délégué de la société. Monsieur Neuhengen disposera d'un pouvoir de signature individuel dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012427/1285/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Marchantia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.327.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 15 septembre 2006*

4. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs:

- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val fleuri à L-1526 Luxembourg, Administrateur

- Monsieur Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Administrateur

- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Administrateur

Et du Commissaire H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Commissaire jusqu'à l'issue de Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007012430/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.130.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Commandité agissant en tant que gérant unique de la Société, datées du 27 novembre 2006*

L'associé commandité agissant en tant que gérant unique de la société a décidé en date du 27 novembre, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2006.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007010360/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**SC Hotels UK Pensions S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.694.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

En date du 29 novembre 2006, l'associé unique de la Société a décidé de clôturer la procédure de liquidation de la Société et de déposer les livres et documents de la Société pendant cinq ans au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, l'ancien siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007010363/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Selenia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.078.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 décembre 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.  
- Monsieur Stefano Camponovo, Monsieur Jean-Pierre Baggi et Mme Maria Dennewald ont démissionné de leur poste d'administrateur.

- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf; Monsieur Benoît Sirot, né à Villerupt (France), le 1<sup>er</sup> mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, et Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire.

- La société de droit suisse CONSOLIDA S.A., ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, Via L. Pasteur 1, CP 3142, CH-6890 Chiasso, inscrite au Registre de Commerce de Mendrisio (Suisse) sous le numéro CH.524.3.001.853-2 a été nommé commissaire. Le nouveau Commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007010361/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Cristim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 39.655.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2005 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011139/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Pillarlux Holdings 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.023.

L'adresse professionnelle de Madame Coralie Villaume, Administrateur B, est désormais la suivante: 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006,

Pour la société

P. Kotoula / J. P. Lozano

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2007011124/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Blue Emerald I.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.030.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 8 novembre 2006, les décisions suivantes ont été prises:

1. Le siège de la société est transféré du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 31 août 2006;

2. La démission de M. Jenaro Garcia Martin en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire;

3. La démission de M. Javier Octavio Del Valle en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire;

4. La nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de 6 ans à compter à partir de la présente Assemblée Générale Extraordinaire; et

5. La nomination de MUTUA (LUXEMBOURG) S.A, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de 6 ans à compter à partir de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUE EMERALD I.B. S.A.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007010362/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**C2K Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.645.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documets et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour C2K TECHNOLOGIES S.à.r.l.

A. K. Fall

Gérant unique

Référence de publication: 2007011150/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02030. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007011090/227/12.

(070003536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Holdess Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 73.631.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme HOLDESS HOLDING S.A., avec siège social à L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73631, tenue en date du 13 juin 2006

1) que la démission de Larissa Worlwide, administrateur de société, avec siège social à Rovers House, MARKET STREET NORTH & BAY STREET PO BOX N-529, Nassau (Bahamas), inscrite sous la mention 1.8. C. N ° 99 628 B, comme administrateur est acceptée;

2) que la démission de REVOX CORPORATION (BVI), avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (BVI).

3) que Dominique Hupin, employée privée, née à Haine Saint Paul (Belgique), le 13 février 1952, demeurant à L-9065 Ettelbruck, 10 Impasse Abbé Muller, est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

4) que Nicole Dubois, née à Frameries, le 11 septembre 1959, demeurant à Antoing, est nommée en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

5) que la société ASAH S.A. est réélue dans son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 et que Jean Benoit Nowak est réélu dans son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007010375/809/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Cristim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 39.655.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2003 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011141/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02288. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Giacelma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 122, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.613.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007011131/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Financial Invest Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 61.730.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 décembre 2006*

Dénomination sociale d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de la société @CENTURE S.à r.l. en @CONSEILS S.à r.l. et ce depuis le 5 mai 2003

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean et de la société @CONSEILS S.à r.l. Monsieur Zeimet réside professionnellement au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et la société @CONSEILS S.à r.l. est établie et à son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ S.à r.l. qui depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002 est établie et a son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010404/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Le Coffre Fort, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 17, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.024.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012567/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01312. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Morgan Stanley Newport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.153.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 20 décembre 2006 que l'associé a accepté:

- la démission avec effet immédiat au 20 juillet 2006 de M. Benjamin Gill en tant que gérant de la Société
- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2006 de Mme Brhan Elizabeth Fischer, née le 23 août 1950 à Addis Abada (Ethiopie), avec adresse professionnelle au 1585, Broadway, 10036 New York, Etats-Unis, en tant que gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour la société  
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007012380/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Financial Invest Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 61.730.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 15 décembre 2006 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005

*Conseil d'Administration:*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et celui de la société @CONSEILS S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à leur terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 5 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

*Commissaire aux comptes:*

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 5 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010406/1137/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Aqua Group S.A., Société Anonyme,**

(anc. Sipim Investments S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.011.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011130/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00698. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Expo-Prom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.433.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011191/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01147. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Verlux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 86.071.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012326/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Pergana Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.371.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012171/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02261. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**C1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.978.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012172/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02262. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Balfrin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 59.332.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007012186/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01410. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Adames S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.  
R.C.S. Luxembourg B 27.003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012183/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02331. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Secure IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.451.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012178/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02273. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Aula S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 99.852.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012174/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02265. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Erdeven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.877.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ERDEVEN S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 du 7 octobre 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 avril 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992 du 28 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence,

ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième mardi du mois d'avril à 14.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à 14.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 49, case 5. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007012724/5770/57.

(070003791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Ikopart 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.490.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012173/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02263. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(070003647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Financière Saint Roque Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 59.705.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012185/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01405. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Capint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 78.470.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 19 décembre 2006 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005

*Conseil d'Administration:*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, de Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et celui de Monsieur Mario Fumagalli, expert comptable, demeurant à I-20036 Meda (Italie), via L. Rho, 89, arrivant à leur terme, l'assemblée générale a décidé de les renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

*Commissaire aux comptes:*

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010407/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Aqua Group S.A., Société Anonyme,**

(anc. Sipim Investments S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 72.011.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011129/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00691. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Luxembourg Designs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre la Belle Etoile, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 52.103.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange en date du 10 septembre 2003*

L'Assemblée

Décide de nommer réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch. La durée de son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de septembre 2009.

Confirme la nomination avec effet au 10 septembre 1997 de Madame Vassiliki Panagiaris, 4, Chaussée de malines, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique, en qualité d'administrateur de la société nommée en remplacement de Madame Cornelia Sys, 6, rue Marcel de Backerstraat, B-2180, Belgique, administrateur démissionnaire.

Décide de réélire Madame Vassiliki Panagiaris, Monsieur Erik Baeten et Monsieur Peter De Vrij en tant qu'administrateurs de la société.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de septembre 2009.

Pour extrait conforme

V. Panagiaris / P. De Vrij

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011126/6326/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00466. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Aqua Group S.A., Société Anonyme,**

(anc. Sipim Investments S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.011.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011128/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00693. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Cristim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 39.655.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2004 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011140/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02292. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Centaure Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 81.611.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2001, acte publié au Mémorial C no 988 du 10 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 6 mai 2002, acte publié au Mémorial C no 1151 du 31 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CENTAURE PROMOTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012257/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01016. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Expo-Prom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 69.433.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011190/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01150. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Passage Robert Steinhäuser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 49.665.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 63 du 9 février 1995, modifié par-devant le même notaire, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 704 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012259/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01094. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Société Autonome de Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 31.737.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012195/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00530. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Inventive Vehicles Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 105.605.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2007012290/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01732. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**H.T.E. Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 72.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2007.

p. Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007012291/231/13.

(070003661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**FHSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.202.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.712.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November,  
Before us Maître Henry Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.984,

duly represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

and

MST INVESTMENT N.V., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade and Companies' Register under number 34257078,

duly represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») of FHSI, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on November 9, 2006, publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by one million one hundred ninety thousand euro (EUR 1,190,000.-), from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million two hundred and two thousand five hundred euro (EUR 1,202,500.-) by the issue of forty-seven thousand six hundred (47,600) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed by HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l. prenamed, MST INVESTMENT N.V. waives expressly, to the extent necessary, any preferential subscription right.

All the shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of one million one hundred ninety thousand euro (EUR 1,190,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at one million two hundred and two thousand five hundred euro (EUR 1,202,500.-) represented by forty-eight thousand one hundred (48,100) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 14,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

MST INVESTMENT N.V., société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 34257078,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de FHSI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, dont l'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est pendante, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date 9 novembre 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la «Société»), a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de un million cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 1.190.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 1.202.500,-) par l'émission de quarante-sept mille six cents (47.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l. prédésignée, MST INVESTMENT N.V. prédésignée renonçant pour autant que de besoin à tout droit préférentiel de souscription.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de un million cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 1.190.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 1.202.500,-) représenté par quarante-huit mille cent (48.100) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à Charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 14.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 2006, vol. 438, fol. 88, case 4. — Reçu 11.900 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012696/242/107.

(070003545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Bistrot-Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 6, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 35.005.

L'an deux mille six, le vingt et un novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Schmit, indépendant, demeurant à L-5353 Oetrange, 5, route de Bous,
- 2.- Madame Sabine Lonsdorfer, serveuse, demeurant à F-57480 Apach, 18B, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur François Schmit et Madame Sabine Lonsdorfer, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BISTROT-BAY, S.à r.l., avec siège social à L-5331 Oetrange, 12, route de Remich, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 103 du 5 mars 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 663 du 17 juillet 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 35.005.

2. Monsieur François Schmit, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Sabine Lonsdorfer, prénommée, ici présente et ce acceptant, six cent quarante-huit (648) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée BISTROT-BAY, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de douze mille neuf cent soixante euros (EUR 12.960,-), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. La cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et elle a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

5. Monsieur François Schmit, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

6. Ensuite, les associés décident, à l'unanimité des voix, de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

Les six cent cinquante (650) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Monsieur François Schmit, indépendant, demeurant à L-5353 Oetrange, 5, route de Bous, une part sociale                    | 1   |
| 2.- Madame Sabine Lonsdorfer, serveuse, demeurant à F-57480 Apach, 18B, rue de l'Ecole, six cent quarante-neuf parts sociales | 649 |
| Total: .....  | 650 |
|   | »   |

7. Ensuite, les associés décident, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société à L-5444 Schengen, 6, Baachergaass, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi à Schengen.»

8. Ensuite, Monsieur François Schmit, prénommé, déclare démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société.

Les associés décident d'accepter cette démission et d'accorder décharge pleine et entière au gérant démissionnaire.

Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sabine Lonsdorfer, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

9. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

10. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Schmit, S. Lonsdorfer, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 21, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007012698/227/64.

(070003529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**European Recreational Vehicles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.441.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, with registered office at 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom,

represented by Mrs Kristel Segers, director of companies, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 13, 2006.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state:

1) That BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, is the sole participant of EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, RCS Luxembourg B 100.441, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on March 29, 2004, published in the Mémorial C, number 631 of June 18, 2004 and that the Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2004, published in the Mémorial C number 119 of February 9, 2005.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

3) The appearing party representing the entire share capital then took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to amend Article 11 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

« **Art. 11.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting.

The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager, the company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate at a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting of the managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social à 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume-Uni,

représentée par Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 octobre 2006.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED est le seul associé de la société à responsabilité limitée EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.441, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 631 du 18 juin 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 119 du 9 février 2005.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

En cas d'un seul gérant, la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant, et en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Des résolutions signées par tous les gérants seront aussi valables et efficaces que celles prises lors d'une réunion des gérants valablement convoquée et tenue. Telles signatures pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être envoyées par lettre, téléfax ou moyen de communication similaire.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Segers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 octobre 2006, vol. 438, fol. 61, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012730/242/100.

(070003622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Valux-Bijoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 36, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 72.792.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012568/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01306. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Great German Nursing Homes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 123.141.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of December.  
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

The private liability company PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS having its registered office at L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins

here represented by Mrs Sonja Limbach, employee, residing in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 8th, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of GREAT GERMAN NURSING HOMES.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

### **Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

### **Title V.- Financial year - Balance Sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of October to the thirtieth of September of the next year.

**Art. 11.** Each year, on the thirtieth day of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII.- General Provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been entirely subscribed by the private liable company PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, prenamed. They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on September 30th, 2007.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- EUR.

#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, acting as foresaid, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

Mrs Claudia Daxelhofer, residing in CH-8942 Oberrieden, Feldstrasse 8, who can bind the company towards third parties by her sole signature.

2) The Company shall have its registered office at L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsechs, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins

hier vertreten durch Frau Sonja Limbach, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg am 8. Dezember 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beibehalten bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

#### Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen GREAT GERMAN NURSING HOMES.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

#### Titel II.- Kapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

**Art. 7.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

### **Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafter - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

**Art. 9.** Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

### **Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September des nächsten Jahres.

**Art. 11.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per dreißigsten September, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

### **Titel VI.- Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden gezeichnet durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, vorgenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 30. September 2007.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

*Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Frau Claudia Daxelhofer, wohnhaft in CH-8942 Oberrieden, Feldstrasse, 8, welche die Gesellschaft gegenüber dritten durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Limbach, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 88, case 7. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 décembre 2006.

P. Decker.

Référence de publication: 2007012751/206/233.

(070004078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Alisa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

—

Die Bilanz vom 31. Dezember 2004 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011147/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02280. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070004012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Expo-Prom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.433.

—

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011192/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01146. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Alisa Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-6790 Grevenmacher, 2, Kurzacht.  
R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2003 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011146/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02279. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Acme Products Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.468.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011151/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01894. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Cristim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.  
R.C.S. Luxembourg B 39.655.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2001 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011143/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02284. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Silver Zaffiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 87.082.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 janvier 2007.

SILVER ZAFFIRO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011187/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00904. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Silver Zaffiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 87.082.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

SILVER ZAFFIRO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011188/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00907. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Elefint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.989.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour ELEFINT S.A.

HRT REVISION S.à r.l.

R. Thillens

Référence de publication: 2007011208/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02065. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Alisa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 2, Kurzacht.  
R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2005 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011148/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02282. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Acme Products Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.468.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011152/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01897. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Silver Zaffiro S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 87.082.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

SILVER ZAFFIRO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011189/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00908. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BSG Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 92.505.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 octobre 2006*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte la démission de Mr. Peter Veenendal de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007011471/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

**Parkridge Spain 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.691.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique la société en date du 14 décembre 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société du 14 décembre 2006 que:

- Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat pour une période indéterminée;

et que

- Monsieur Georges Gudenburg, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été nommé en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011472/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.